

Les produits forestiers non-ligneux appartiennent-ils au passé ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 02.04.Q02

2024, révisée septembre 2026

Yves BIROT, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Mots clés : baie, miel, liège, suberaie, venaison, résine, champignon, truffe

Outre le bois, la forêt fournit une large gamme de produits non ligneux : viande de chasse, plantes de cueillette, résine, champignons, truffes, baies, fruits, miel, semences forestières, liège (forêt méditerranéenne), etc., qui ont une valeur marchande. Dans l'histoire, ces produits forestiers non-ligneux (PFNL) ont joué un rôle significatif dans l'économie rurale locale, d'autant qu'aux produits déjà cités s'ajoutaient – collectés en forêt – la litière pour les animaux domestiques et le feuillage pour les nourrir.

Quelle est l'importance socio-économique actuelle de ces PFNL ? Ont-ils un avenir ? Les informations de cette fiche sont essentiellement tirées des *Indicateurs de gestions durable de la forêt française* (IGD) de 2025.

Les produits forestiers non ligneux : de quoi s'agit-il ?

Selon la définition de la FAO (1999), "*les PFNL sont des produits d'origine biologique autres que le bois issus des forêts semi-naturelles ou plantées, des espaces boisés et des arbres hors forêt*"; ils peuvent provenir des arbres, de la végétation du sous-étage, des champignons ou des animaux. Bien évidemment, la nature de ces PFNL et leur importance économique – en valeur absolue ou relative par rapport à la production de bois – varient grandement selon les écorégions considérées ; en région méditerranéenne, leur valeur peut même être très supérieure à celle des produits ligneux.

Produits non ligneux dérivé directement de l'arbre

Des PFNL dérivés des arbres sont les feuillages pour la décoration, et les écorces utilisées comme mulch en jardinage ; le liège reste important dans la péninsule ibérique, principalement au Portugal, alors que sa production a considérablement régressé en France. Les résines, collectées par scarification (gemma) des pins (maritime, Alep et même sylvestre) avaient disparu en France fin XX^e, mais un renouveau du gemmage du pin maritime semble s'opérer en Aquitaine. On peut citer également le sirop d'érable au Canada ou le xylitol (cf. fiche 02.04.Q08 *Les arbres et les forêts peuvent-ils avoir des impacts sur la santé humaine ?*) issu de la sève de bouleau, en Scandinavie. Les fruits, principalement les châtaignes, ont encore localement une certaine importance pour l'alimentation animale (Corse), et même humaine (Ardèche ou assimilés). Les pignons, provenant du pin parasol, sont les graines comestibles de conifères les plus connues. Enfin, l'exportation de litière extraite des forêts est aujourd'hui heureusement une pratique abandonnée, car elle se révélait très appauvrissante pour la fertilité du sol,



Fig. 1 : divers PFNL : de gauche à droite : Pignons graines de pin parasol, cèpe en forêt, miel (source : COST FP1203)

Les PFNL issus de la végétation du sous-étage sont multiples ; ce sont les baies (myrtilles, framboises, noisettes) et un certain nombre de plantes médicinales.

La production fourragère d'espaces forestiers plus ou moins ouverts demeure une pratique encore active dans certaines régions françaises (Jura.), tandis que le sylvopastoralisme fait l'objet d'un regain d'intérêt notamment dans le sud de la France, dans une perspective de gestion intégrée de l'espace et de prévention des incendies de forêt.

Les champignons, présents dans quasiment toutes les forêts françaises, sont certainement les PFNL les plus populaires et appréciés d'un très large public. Championnes des champignons sont les truffes, principalement la truffe noire, dite *truffe du Périgord* ; toutefois les truffes sont en majorité récoltées dans des truffières plantées et souvent équipées en arrosage afin de faciliter le développement durant la saison estivale

Produits non ligneux d'origine animale

Les PFNL d'origine animale sont essentiellement constitués par la viande de chasse (venaison), souvent autoconsommée.

Par ailleurs, la location de forêts pour la chasse, associée à un service de loisirs, génère des revenus pour les propriétaires publics et privés.

Le miel produit en forêt donne lieu à des circuits commerciaux importants.

Les PFNL : quels atouts et quelles limites ?

Les PFNL peuvent apporter des compléments significatifs de revenu au propriétaire, même là où la production ligneuse est l'objectif premier. Mais ils peuvent aussi constituer l'objectif principal de gestion dans les régions où la production de bois est économiquement marginale, et là où leur valeur économique excède celle du bois : il existe des exemples très convaincants avec la production de champignons en forêt en Italie et en Espagne ; dans ce dernier pays, des guides de sylviculture ont même été mis au point pour optimiser la production de champignons.

L'importance des PFNL ne peut se réduire à leur seule valeur économique, car ils apportent également un supplément de services majeurs. Ainsi :

- l'exploitation des subéraies contribue à l'aménagement du territoire et à la défense des forêts contre l'incendie ;
- les champignons forestiers comestibles et la truffe constituent, avec les racines des arbres, des mycorhizes impliquées dans l'alimentation hydrique et minérale des arbres ;
- les abeilles mellifères ont un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité végétale par le biais de la pollinisation ;
- sur le plan social, certaines cueillettes ont un aspect récréatif évident ;
- dans nombre de régions de France et d'Europe, les PFNL ont une importante valeur culturelle.

Dans le contexte de la transition vers une économie plus *verte* et une gestion forestière multifonctionnelle, les PFNL ont donc des atouts réels, tout en présentant quelques handicaps. :

- nombre de PFNL dépendent d'opérations de collecte coûteuses en main d'œuvre : les changements socio-économiques intervenus depuis plusieurs décennies, avec l'augmentation du coût du travail ont entraîné un déclin important de certains produits (liège), voire un abandon de certains autres (résine) ;
- pour certains produits (champignons, miel), on constate des récoltes très fluctuantes dans le temps et dans l'espace, en quantité et qualité, du fait des variations climatiques annuelles ; ceci rend malaisée l'évaluation des quantités récoltées et de leur valeur, et obère la possibilité de filière de valorisation durable ;
- le bénéfice que peut espérer retirer le propriétaire de ses produits est souvent amputé par des récoltes sauvages transgressant le droit de propriété, comme dans le cas de la cueillette de champignons.

Focus sur quelques PFNL et leur importance économique en France (source IGD 2025)

Liège

À la suite de l'augmentation des prix observée sur le marché ibérique, le liège français tend à redevenir compétitif et la filière nationale profite d'un regain d'intérêt se traduisant par une reprise de la subériculture et la mise en place de contrats d'approvisionnement avec les industriels du liège.

Pour l'année 2023, la production de liège atteindrait 2 000 tonnes, principalement produites en Corse, dans le Var et les Pyrénées Orientales. Le prix du liège est en augmentation depuis 2015, atteignant désormais en moyenne plus de 1,2 € le kilogramme, portant ainsi la production de liège à environ 2,5 millions d'€ en 2023.



Fig. 2 : *Tuber melanosporum* dite le diamant noir.

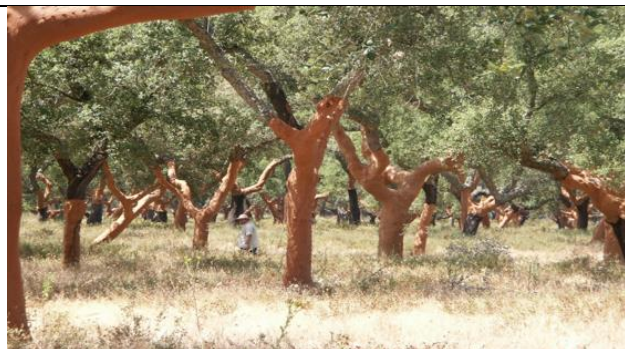


Fig. 3 : subéraie après levée du liège (scc : ISA)

Truffe forestière

Aucun outil de suivi régulier n'existe pour les truffes d'origine forestière, mais la *Fédération Française des Trufficulteurs* estime la récolte à 15 tonnes par an pour la période 2023-2024¹, avec une valeur au kilogramme aux alentours de 600 € (début XX^e siècle, la récolte annuelle de truffes non cultivées était de l'ordre de 1 000 tonnes). Les quantités produites, et donc les récoltes, sont fortement soumises aux variations de températures et de précipitations tout au long de l'année

Miel

La production de miel est suivie annuellement par *FranceAgriMer* à travers l'*Observatoire de la production de miel et gelée royale*. S'il est difficile d'identifier tous les miels provenant de milieux forestiers, la production de miels d'acacia, de châtaignier et de forêt représente 5 000 tonnes par an, sur la période 2023-2024, soit 20 % de la production de miel français. Les quantités de miel et la composition de la production fluctuent fortement d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques.

La valeur des miels forestiers est estimée à environ 38 millions d'€ pour la période 2023-2024.

Champignons

Les principaux champignons sylvestres rencontrés en France sont les cèpes, les girolles, les chanterelles, les morilles et quelques autres espèces moins abondantes comme le pied de mouton et la trompette de la mort. Les grandes régions productrices sont le Massif central, le Périgord, le Nord-Est et le Sud-Ouest.

Bien que les statistiques relatives à ces champignons soient rares, une estimation des quantités récoltées et des valeurs correspondantes existe pour 2024 : la quantité totale s'élèverait à 5 000 tonnes, pour une valeur de 100 millions d'€. Leur récolte est en grande partie consommée directement par les cueilleurs, mais aussi revendue, soit auprès de sociétés d'achat-vente, soit en dehors des circuits officiels de commercialisation. La consommation française excède fortement la récolte et fait donc appel à des importations (notamment de l'Europe de l'Est).



Fig. 4 : girolles en forêt

Plantes forestières

Les plantes forestières utilisées à des fins médicinales, aromatiques ou de parfumerie ne sont que très partiellement suivies par les outils statistiques, leurs données étant confondues avec celles des plantes de production agricole. ces plantes forestières sont très diverses : lichens (parfumerie et cosmétique), feuillage de petit houx et mousses (décoration), rhizome de petit houx (pharmacie), feuillage et rameaux de ciste (parfumerie), myrtilles (cosmétique, pharmacie), bractées foliacées et fleurs de tilleuls, feuilles de frêne. De nombreuses autres espèces font l'objet de récoltes, mais à un niveau bien plus faible : sapin (bourgeons), pin sylvestre (bourgeons et rameaux), myrte (rameaux feuillés), buis (feuillage), aubépine (feuilles et fleurs), bouleau blanc (feuilles, écorce, sève), etc.

Graines forestières

Les graines forestières récoltées sont un maillon essentiel de l'amont du secteur forestier, puisqu'elles permettent le renouvellement des peuplements forestiers par semis direct ou par la production de plants. Les

¹ La production annuelle provenant des truffières plantées est de l'ordre de 60 tonnes par an.

données disponibles les plus récentes (2022-2023) indiquent que plus de 220 tonnes de graines ont été récoltées sur le territoire français (enquête MAASA-INRAE). Les graines de feuillus représentent 94 % des tonnages récoltés (207 tonnes), et les quantités récoltées sont très variables d'une année à l'autre : le tonnage variant du simple au triple, les années de fortes récoltes permettant la constitution de stocks. Sur la base des prix pratiqués par la sécherie de la Joux (ONF), la valeur de la récolte de graines est estimée à plus de 10 millions d'€ pour la campagne 2022-2023, dont 4,7 millions d'€ pour les graines feuillues.

Plants forestiers

Les plants forestiers représentent plus de 100 millions d'€ par an. Produits et vendus sur le territoire, ils font l'objet d'une enquête annuelle du MAASA analysée par INRAE : durant la campagne 2023-2024, plus de 60 millions de plants forestiers ont été vendus par les pépinières françaises, dont 45 millions de plants résineux.

Sapins de Noël

La quantité de sapins de Noël issus de cultures, importations déduites, s'est élevée en 2024 à 3,7 millions, produits en France pour une valeur de 62,4 millions €. Le prix unitaire moyen de ces sapins naturels est relativement stable sur les dernières années. En France, la production de sapins de Noël naturels mobilise environ 800 exploitations, dont près de 200 producteurs spécialisés, pour une superficie cultivée d'un peu plus de 5 000 hectares ; le Morvan constitue le principal bassin de production national : on y recense environ 1 500 hectares de plantations, soit près d'un quart de la production française

Gibier

La venaison, c'est à dire la chair du grand gibier, est estimée à 42 000 tonnes de viande, pour une valeur de près de 400 millions d'€ ; ce chiffre est supérieur aux ventes réellement effectuées sur les marchés, puisqu'il inclut la part de grand gibier autoconsommée, qui pourrait selon certains experts atteindre 80 % des prélèvements. Le nombre d'individus chassés par campagne de chasse, pour les principales espèces d'ongulés sauvages, présente une tendance à la hausse depuis les années 1970 ; depuis 2020, ce sont les prélèvements de cerfs qui ont connus la plus forte augmentation (plus de 4 % par an en moyenne), tandis que les prélèvements de sangliers et de chevreuils connaissent des augmentations moins marquées. Sur la saison de chasse 2023-2024, près de 88 000 cerfs, plus de 600 000 chevreuils et 863 000 sangliers ont été chassés.

La chasse génère aussi des revenus pour les propriétaires : État, collectivités locales ou propriétaires privés. Toutes propriétés confondues, la valeur totale des locations de chasse est estimée à un peu plus de 110 millions d'€. En forêt privée, la valeur totale de ces locations a été estimée à un peu plus de 45 millions d'€ en 2012, mais l'hétérogénéité des situations et l'ancienneté de la source rendent l'évaluation délicate pour la période récente. Pour la forêt domaniale (1, 75 millions d'hectares en location), après avoir atteint un niveau de l'ordre de 45 millions d'€ de 2010 à 2015, une tendance à la hausse semble se manifester, les recettes atteignant 39 millions d'€ en 2023 et 41 millions d'€ en 2024. En forêt des collectivités, le droit de chasse, rarement mis en réserve, est attribué par bail (adjudication, appel d'offre, amiable ou encore écrit ou verbal), ou incorporation à une *Association communale de chasse agréée* (ACCA). Les recettes générées (22 millions d'€/an) dépendent des choix retenus, mais sont parfois nulles en cas de mise à disposition gratuite.

• Ce qu'il faut retenir :

- Les produits forestiers non ligneux sont divers et constituent pour la plupart des marchés de niche. Leur valeur annuelle est de l'ordre de 700 millions € (dont 400 M€ pour la seule venaison) soit 20 % de la valeur marchande du bois,
- Outre cette valeur, ils sont un enjeu primordial pour le développement durable, la valorisation du territoire et d'entretien des paysages et des espaces forestiers multifonctionnels,
- Certains produits forestiers non ligneux pourraient se développer par un meilleur contrôle des récoltes sauvages et un recours accru à la labellisation (AOP).